

# Formation professionnelle PERMIS groupe lourd

## PERMIS C

**Transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.**



### OBJECTIFS

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable.
- Obtenir le permis de conduire catégorie C.



### DUREE PERSONNALISABLE

- Forfait 84 h
- Forfait 105h



### PRE-REQUIS

Etre titulaire du permis B en cours de validité

Avoir 21 ans et avoir satisfait une visite médicale chez un médecin agréé

Savoir lire et écrire le français.

Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac Pro, Titre Professionnel) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans

L'Epreuve Théorique Générale (ETG) du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

**Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.**

#### **1- MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL :**

La mécanique et le fonctionnement du véhicule

- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule
- L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule

#### **2 - EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE**

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Savoir réaliser un stationnement en créneau et une mise à quai

#### **3 - APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION**

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement d'intersections

#### **4 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

#### **5 - PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE**

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite



### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Une pédagogie active qui prend en compte les acquis de chacun,
- Livret d'apprentissage

### MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

#### Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires  
Fiche de suivi formateur et livret d'apprentissage

#### Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

### SUITE PARCOURS POSSIBLES

FIMO : C'est le complément indispensable au permis poids lourds pour exercer le métier de conducteur(trice) routier de marchandises.

Elle permet de conduire dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

### INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur devis et CGV acceptés – Planning en fonction du calendrier prévisionnel et de l'état de remplissage des sessions

### ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap

Un **référént handicap** est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

### MODALITÉS DE L'ACTION

INTER

INTRA entreprise

#### Référénts pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

Référént handicap : Véronique 0632131627

Commerciale : Johanna : 0659872255

**ACCUEIL : 05 64 25 08 50 (Sophie)**

#### Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports et de sécurité liée au chargement et de mécanique (interrogations écrite et orale, tests sur les vérifications courantes de sécurité, exercices de maniabilité).

Pour être admis, vous devez obtenir plus de 24 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.

#### Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR se déroule sur des itinéraires variés.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité

Pour être reçu à l'épreuve CIRCULATION, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

#### Validité du permis

La durée de validité de la catégorie CE du permis dépend de l'âge. Vous devez passer un contrôle médical avant de demander le renouvellement de votre permis.

Moins de 55 ans : 5 ans

De 55 à 60 ans : 5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans

De 60 à 76 ans : 2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans

Plus de 76 ans : 1 an

**Débouchés :** Pour pouvoir exercer le métier de conducteur poids lourd, il faut d'abord obtenir un permis de la catégorie C afin d'être autorisé à conduire des véhicules de plus de 3,5 tonnes et avoir suivi une Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).



Tarif public consultable sur  
notre site ou devis sur demande  
Différentes aides sont disponibles pour  
financer votre formation  
N'hésitez pas à nous contacter !  
Des conseillères formation sont à votre  
écoute



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur  
**bearnpyreneesformation.com**